



## **Les comptes consolidés**

**Exercice clos au 31 décembre 2017**

<b>Rapport des commissaires aux comptes</b>	<b>26</b>
<b>1. Bilan consolidé</b>	<b>30</b>
<b>2. Compte de résultat consolidé</b>	<b>31</b>
<b>3. Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>32</b>
<b>4. Variation des fonds propres</b>	<b>33</b>
<b>Annexe</b>	<b>34</b>



**CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU  
TRAVAIL  
C.F.D.T.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. au capital de € 2.510.460

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2017)**

**Confédération Française Démocratique du Travail**  
4, boulevard de la Villette  
75955 Paris Cedex 19

Aux Membres du Conseil National de la C.F.D.T.,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau National, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- La note 6.3.5. de l'annexe aux comptes consolidés expose les principes et les méthodes comptables pour la détermination de la valeur des immobilisations financières. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent.
- Des provisions sont constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans les notes 6.3.10 et 7.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note fournit une information appropriée.

### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport financier**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport financier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le bureau national.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 4 mai 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier

ERNST & YOUNG Audit



Isabelle Traud-Songeissen



## 1. Bilan consolidé

### Bilan consolidé

<i>En Euros</i>		
<b>Actif</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Immobilisations incorporelles	10 708 249	10 697 193
Immobilisations corporelles	64 950 460	68 899 739
Immobilisations financières	245 121 480	243 403 508
Titres mis en équivalence	0	0
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>320 780 189</b>	<b>323 000 440</b>
Stocks et en-cours	463 309	628 416
Clients et comptes rattachés	1 228 625	853 378
Autres créances et comptes de régularisation	13 702 884	13 907 821
Disponibilités et VMP	13 817 747	18 165 310
<b>Total actif circulant</b>	<b>29 212 565</b>	<b>33 554 925</b>
<b>Total actif</b>	<b>349 992 754</b>	<b>356 555 365</b>
<b>Passif</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Fonds propres	131 936 072	142 141 878
Fonds syndicaux	170 463 506	165 917 198
<b>Total Réserves</b>	<b>302 399 578</b>	<b>308 059 076</b>
Réserves consolidées	1 042 140	1 467 265
Report à nouveau	0	1 625 011
Résultat consolidé	-3 603 013	-7 709 639
Autres (écarts de conversion)	0	0
<b>Fonds propres</b>	<b>299 838 705</b>	<b>303 441 713</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>273 210</b>	<b>306 375</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>9 074 091</b>	<b>8 350 866</b>
Emprunts et dettes financières	7 272 470	8 375 391
Fournisseurs et comptes rattachés	3 734 207	4 915 320
Autres dettes et comptes de régularisation	29 800 071	31 165 700
<b>Total des dettes</b>	<b>40 806 748</b>	<b>44 456 411</b>
<b>Total passif</b>	<b>349 992 754</b>	<b>356 555 365</b>



## 2. Compte de résultat consolidé

### Compte de résultat consolidé

En Euros

Compte de résultat	31/12/2017	31/12/2016
Cotisations	23 227 132	23 201 467
Subventions contributions	25 196 005	26 187 360
Autres produits d'exploitation	13 492 054	14 605 336
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>61 915 191</b>	<b>63 994 163</b>
Achats consommés	-2 826 486	-2 946 221
Charges externes	-26 526 112	-23 439 335
Charges de personnel	-19 224 563	-18 635 263
Impôts et taxes	-2 513 669	-2 601 538
Autres charges d'exploitation	-12 630 869	-16 859 151
Dotations aux amortissements et aux provisions	-8 654 215	-10 283 110
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-72 375 914</b>	<b>-74 764 618</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-10 460 723</b>	<b>-10 770 455</b>
Charges financières	-2 276 991	-2 620 254
Produits financiers	7 553 648	3 250 928
<b>Résultat financier</b>	<b>5 276 657</b>	<b>630 674</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>-5 184 066</b>	<b>-10 139 781</b>
Charges et produits exceptionnels	1 635 164	2 428 003
Impôts sur les résultats	-87 276	-52 992
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>-3 636 178</b>	<b>-7 764 770</b>
Report ressources non utilisées	141 840	152 060
Engagements à réaliser	-108 674	-96 929
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-3 603 012</b>	<b>-7 709 639</b>
Intérêts minoritaires	0	0
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>-3 603 012</b>	<b>-7 709 639</b>



### 3. Tableau des flux de trésorerie

En Euros			
		TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE - €	
			31/12/2017
			31/12/2016
		<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	
		<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-3 603 012</b>
OPERATIONS D'EXPLOITATION	Dividendes reçus des sociétés en équivalence		
	Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie		
	Dérive de résultat + Résultat de dilution		
	Dotations aux amortissements et provisions	10 849 425	12 532 942
	Reprises des amortissements et provisions	-2 288 473	-2 763 506
	Plus et moins values de cession		
	Impôts différés		
			<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	<b>Variation des intérêts courus</b>		
	Variations des stocks	165 107	67 247
	Variation des créances d'exploitation	757 918	-796 635
	Variation des autres créances	-376 216	1 731 178
	Variations des dettes d'exploitation	-1 031 178	1 337 845
	Variations des autres dettes	-1 805 047	4 927 874
	Transferts de charges à répartir		
	Comptes de liaison		
	Charges et produits constatés d'avance	-289 277	-401 278
	Pertes & gains de change		
		<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-2 578 693</b>
		<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>2 379 247</b>
		<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Décassements / acquisitions immos incorporelles (1)	-2 084 644	-2 308 633
	Décassements / acquisitions immos corporelles (1)	-1 623 680	-6 256 467
	Encaissement / cessions d'immobilisations corporelles et incorp.		
	Subventions d'investissement encaissées		
	Décaissement / acquisitions immos financières	-3 890 624	-5 998 874
	Encaissements / cessions immos financières	2 008 222	831 702
	Trésorerie nette sur acquisition/cession de filiales		
		<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-5 590 726</b>
		<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Augmentations de capital ou apports		
	Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
	Dividendes versés aux minoritaires		
	Variations des fonds dédiés	-33 165	-55 132
	Encaissements provenant d'emprunts	177 822	4 979 243
	Remboursement d'emprunts	-1 280 745	-1 035 224
		<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 136 088</b>
		<b>VARIATION DE TRESORERIE de l'exercice</b>	<b>-4 347 567</b>
		Incidences des variations de taux de change	
		<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)</b>	<b>18 165 312</b>
		<b>TRESORERIE A LA CLOTURE (*)</b>	<b>13 817 747</b>
			<b>19 082 670</b>
			<b>18 165 312</b>



## 4. Variation des Fonds Propres

**Tableau de variation des capitaux propres**

En euros

Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>149 513 282</b>	<b>159 934 651</b>	<b>1 800 079</b>		<b>(1 721 631)</b>	<b>309 526 381</b>
Affectation du résultat	(7 371 404)	5 982 546	(332 814)		1 721 631	(41)
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>(7 709 639)</b>	<b>(7 709 639)</b>
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Autres				1 625 010		1 625 010
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>142 141 878</b>	<b>165 917 197</b>	<b>1 467 265</b>	<b>1 625 010</b>	<b>(7 709 639)</b>	<b>303 441 711</b>
Affectation du résultat	(10 205 806)	4 546 308	(425 125)	(1 625 010)	7 709 639	6
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>(3 603 012)</b>	<b>(3 603 012)</b>
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Autres						
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>131 936 072</b>	<b>170 463 505</b>	<b>1 042 140</b>		<b>(3 603 012)</b>	<b>299 838 705</b>

La charte financière qui régit les organisations syndicales affiliées à la Cfdt dispose que des parts de cotisations soient attribuées à des secteurs confédéraux distincts.

Ainsi, des montants correspondent à des « réserves affectées » reflétant l'activité de ces secteurs, principalement la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) et sont inclus dans le poste « réserves », voir détail 7.8 « Fonds Syndicaux de la Confédération ».



## Annexe

<b>5. Faits majeurs</b>	<b>35</b>
5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération	35
5.2 Comptes consolidés de la Confédération	35
5.3 Evènements de l'exercice	35
5.4 Liste des entités consolidées	36
<b>6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation</b>	<b>37</b>
6.1 Référentiel comptable,	37
6.2 Modalités de consolidation	37
6.3 Méthodes et règles d'évaluation	38
<b>7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations</b>	<b>42</b>
7.1 Immobilisations incorporelles	42
7.2 Immobilisations corporelles	43
7.3 Immobilisations financières	44
7.4 Stocks et en-cours	45
7.5 Ventilation des créances par échéance	46
7.6 Dépréciation de l'actif circulant	46
7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	46
7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération Cfdt	47
7.9 Fonds dédiés	47
7.10 Provisions pour risques et charges	48
7.11 Impôts différés	48
7.12 Emprunts et dettes financières	49
7.13 Autres passifs	50
7.14 Engagements hors bilan	50
7.15 Tableau des ressources	51
7.16 Charges d'exploitation	53
7.17 Autres produits d'exploitation	54
7.18 Résultat financier	55
7.19 Résultat exceptionnel	56
7.20 Impôts	56
7.21 Effectif	56
<b>8. Autres informations</b>	<b>57</b>
8.1 Evènements postérieurs à la clôture	57
8.2 Dirigeants	57
8.3 Liste des organismes paritaires	57



## 5. Faits majeurs

### 5.1 Observations sur les comptes sociaux de la Confédération

Les modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales sont définies dans la Section 1 de l'Annexe – « Règles comptables des organisations syndicales » du règlement n°2009-10 du Comité de la réglementation comptable (CRC).

### 5.2 Comptes consolidés de la Confédération

La Confédération CFDT a établi ses premiers comptes consolidés au 1er janvier 2009 et leur première certification est intervenue au 31 décembre 2010, selon le calendrier défini par les textes.

L'article L. 2135-2, inséré dans le Code du travail par l'article 10 de la loi du 20 août 2008, précise les obligations et méthodes à adopter par une organisation syndicale tête de périmètre au regard de l'établissement de comptes consolidés.

La Confédération CFDT applique pour ses comptes consolidés 2017 les modalités de l'article du Code du travail, définies en Section 2 de l'Annexe- des règles comptables des organisations syndicales, annexe du règlement n° 2009-10.

Ces modalités déterminent le périmètre d'ensemble (lien d'adhésion ou d'affiliation) ; s'agissant de la notion de contrôle, les règles renvoient à l'application de l'article L.233-16 du code de commerce qui définit ces critères.

### 5.3 Evènements de l'exercice

En 2017, la CFDT est devenue la première organisation (la plus représentative) dans le secteur privé. Un grand rassemblement de plus de 10 000 personnes a été organisé à Paris le 3 octobre 2017 pour un montant, sur l'exercice, net des produits, de 1 534 906 €, afin de marquer ce temps historique pour l'organisation.

La Confédération a aussi poursuivi en 2017 la mise en œuvre de la fusion de ses Unions Régionales Interprofessionnelles suite à la réforme des régions françaises. Divers projets ont été financés à ce titre, comme *Réforme territoriale* pour un montant de 179 420 €, *Repositionnement militants* pour un montant de 47 000 €, *Aides à la création de la nouvelle URI* pour un montant 2017 de 98 400 €, *Accompagnement juridique* pour 185 926 €.

Le projet *Evolution de l'organisation* s'est poursuivi en 2017 pour un montant de 476 768 €.

Un évènement a été organisé à l'occasion de la *Journée internationale des droits de la femme* pour un montant de 217 839 €.

Dans le cadre de la Mission 3 AGFPN, la Confédération a pris en charge directement les coûts liés à l'indemnisation des salariés participant à des formations économiques sociales et syndicales pour un montant de 3 554 388 €, près du double de 2016.

La Confédération a continué en 2017 les développements et mises en production de l'application Gasel. Le coût annuel de l'application s'élève, net du produit de la part Information, à 1 315 447 €. La durée d'amortissement du projet, qui a débuté en 2013 est de 10 ans.

La Confédération a rénové la façade de l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar pour 953 053€.

La Confédération a décidé d'appliquer par anticipation le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, à compter du 1er janvier 2016. La méthode a été appliquée sur l'exercice 2017 et la position de couverture a été validée.



## 5.4 Liste des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous et il est à noter l'absence d'intérêts minoritaires dans les associations loi 1901 ; les réserves de ces entités sont ainsi intégralement reprises dans les réserves consolidées de la Confédération.

Sociétés	Formes juridiques	N° Siren	Sièges sociaux	Méthode de consolidation 31/12/2017	Méthode de consolidation 31/12/2016	% contrôle 31/12/2017	% contrôle 31/12/2016	% intérêt 31/12/2017	% intérêt 31/12/2016
Confédération		784 409 930	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Association AGI	AGI	349 904 839	47-49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ASSECO	ASSO	389 700 303	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE BELLEVILLE	GIE	334 993 748	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association BIERVILLE	ASSO	319 073 425	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association CELIDE	ASSO	424 318 368	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Domaine de Bienville EURL	EURL	477 876 130	10, route des Nations, 91690 Boissy la Rivière	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ESPACE BELLEVILLE	ASSO	334 722 378	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI FLANDRE	SCI	398 216 051	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association Institut Belleville	ASSO	328 142 237	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association IRIS	ASSO	525 389 813	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Association ISEFOJ	ASSO	447 807 066	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI LOIRE-JAURES	SCI	395 201 340	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE CFDT PRESSE	GIE	334 993 730	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SCI REBUFFAT	SCI	431 886 183	12, rue des dunes, 75019 Paris	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GIE VILLETTE	GIE	334 993 755	4, boulevard de la Villette, 75955 Paris Cedex 19	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%



## 6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

### 6.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'Ensemble confédéral sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Dans le cadre du règlement comptable n° 2009-10 issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant sur la « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail » et le décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009, la Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2014-03 et ses règlements modificatifs, relatifs aux organisations syndicales.

### 6.2 Modalités de consolidation

#### 6.2.1 Méthodes de consolidation

Toutes les entités dans lesquelles l'Ensemble assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les entités consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de la structure consolidante les éléments des comptes des entités consolidées, après retraitements éventuels.
- Éliminer les opérations entre l'entité consolidante et les autres entités consolidées.

#### 6.2.2 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les entités intégrées ainsi que les résultats internes entre ces entités ont été éliminées dans les comptes consolidés.

#### 6.2.3 Dates de clôture des exercices des entités consolidées

Les entités sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre, d'une durée de 12 mois, à l'exception éventuelle des entités créées entrant dans le périmètre dont la durée est fonction de leur date de création.

L'exercice de toutes les entités consolidées est d'une durée de 12 mois, dont la clôture est fixée au 31 décembre.



### 6.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par l'Ensemble sont les suivants :

#### 6.3.1 Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

<i>Application des méthodes préférentielles</i>	<i>OUI NON N/A</i>	<i>Note</i>
Comptabilisation des contrats de location-financement	N / A	
Provisionnement des prestations de retraites et assimilées	OUI	6.3.11
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	N/A	
Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif	N/A	
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	

#### 6.3.2 Application du règlement ANC 2015-05

Au cours de l'exercice 2016, un changement de méthode a été effectué concernant la provision pour dettes sur les organisations.

Les opérations réalisées avec les organisations sont les suivantes :

Les organisations, dans un souci de rendement de leur actif à long terme, ont confié une partie de leur trésorerie à la Confédération en vue d'un placement mutualisé sur un panier de titres choisis par la Confédération.

Ces placements sont enregistrés en immobilisations financières dans leurs bilans.

L'organisation apporteuse acquiert des « parts » des fonds placés par la Confédération pour leur compte.

Les organisations sont informées de la valeur liquidative de leurs « parts » sur le portail internet mis à leur disposition.

Cette valorisation fait l'objet d'une mission de validation par un Expert-Comptable.

En cas de reversement en cours d'année (sortie totale ou partielle), la Confédération reverse le montant demandé par l'organisation et constate une diminution du nombre de parts dont bénéficie l'organisation dans le panier, ainsi que le changement de valeur des parts restantes.

Cette sortie peut être réalisée :

- Sur un (des) titre(s) qui est comptablement en moins-value ou sur un (des) titre(s) qui est comptablement en plus-value.
- Lors de la clôture de l'exercice, la valeur de sortie du panier ne peut être connue. Si toutes les organisations sortaient en même temps, la sortie se ferait en valeur liquidative de titres du panier en vendant les titres de l'actif « sous-jacent ».
- Lors de la clôture de l'exercice, le risque de perte de la Confédération n'est pas non plus valorisable. Il n'est pas constitutif d'un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il n'est donc pas possible de constituer une provision.



### 6.3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les frais accessoires d'acquisition sont activés.

#### 6.3.3.1 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Brevets, licences	Linéaire	2 ans
Projets informatiques	Linéaire	De 2 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

En cas de durée d'utilité indéterminable, aucun amortissement n'est pratiqué mais un test d'impairment est effectué annuellement.

### 6.3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Les immobilisations corporelles, acquises avant 2009, figurant au bilan d'ouverture de la Confédération, au 1er janvier (terrains et immeubles) ont été valorisées sur la base d'une expertise immobilière.

Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Terrains	Non amortissable	N/A
Travaux Structure Façade	Linéaire	20 ans
Constructions	Linéaire	20 à 35 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Autres immobilisations	Linéaire	5 ans

Nous avons, sur l'exercice 2017, procédé à des travaux de structure (béton et réfection de la structure du bâtiment) sur la façade de l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar amortie sur 20 ans.



### **6.3.5 Immobilisations financières**

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des participations non consolidées, prenant en compte la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières telles que les prêts figurent au bilan à leur coût de revient, hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, valeurs monétaires, titres de participation.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Les titres de la Confédération ont été évalués, à la valeur de marché ou à leur valeur d'acquisition.

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

Ce portefeuille comprend en partie des placements effectués pour le compte d'organisations affiliées.

### **6.3.6 Stocks et travaux en-cours**

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO : « Premier entré, Premier sorti ».

Le coût d'achat est composé du coût d'achat augmenté des frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

### **6.3.7 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances douteuses font l'objet d'une dépréciation nominative lorsqu'il y a un risque d'impayé.

### **6.3.8 Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur valeur de marché, au 1er janvier 2009 (bilan d'ouverture de la Confédération).

Les mouvements sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions, hors frais accessoires.



Une dépréciation est constatée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation est inférieur à la valeur d'achat.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

### **6.3.9 Impôts sur les bénéfices**

L'activité des organisations syndicales étant exonérée d'impôts ; il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôt différé.

### **6.3.10 Provisions pour risques et charges**

Compte tenu de l'activité syndicale prépondérante de l'Ensemble consolidé, les provisions constatées correspondent essentiellement à des charges liées à l'activité juridique de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS).

Par ailleurs, les provisions sont également constituées de provisions pour litiges.

### **6.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées**

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'ensemble de ces coûts est provisionné dans les comptes sociaux et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

L'ensemble du personnel est, soit rémunéré par les GIE Belleville et Villette, soit mis à disposition à la Confédération Cfdt. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation,
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- Les droits tels que définis,
- Les conditions du départ en retraite,
- Le facteur d'actualisation,
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 1% (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).

Le taux d'évolution des rémunérations est de 3% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres observé ces quatre dernières années.

### **6.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'Ensemble est engagé dans le cadre de ses activités courantes et annexes qui sont assumées à titre accessoire ou dans le prolongement de ses actions normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.



## 7. Informations sur les comptes du bilan et du compte de résultat et sur leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 7.1 Immobilisations incorporelles

Montants en €	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2017
<b>Valeurs brutes</b>					
Concessions, brevets, marques	17 824 285	1 392 073	-	824 277	20 040 635
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 106 113	974 407	281 836	824 277	974 407
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>18 930 398</b>	<b>2 366 480</b>	<b>281 836</b>	<b>-</b>	<b>21 015 042</b>
<b>Amortissements</b>					
Concessions, brevets, marques	8 233 205	2 073 588	-	-	10 306 793
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8 233 205</b>	<b>2 073 588</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 306 793</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Concessions, brevets, marques	9 591 080	681 515	-	824 277	9 733 842
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 106 113	974 407	281 836	824 277	974 407
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>10 697 193</b>	<b>292 892</b>	<b>281 836</b>	<b>-</b>	<b>10 708 249</b>

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux logiciels acquis ou développés par le GIE Vilette.

Les autres mouvements correspondent aux immobilisations en cours qui ont été finalisées en cours d'exercice.

La Confédération a développé un logiciel de gestion des syndicats « Gasel » qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats affiliés à la CFDT.



## 7.2 Immobilisations corporelles

### Immobilisations corporelles

CFDT

Montants en €	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2017
<b>Valeurs brutes</b>					
Terrains	21 844 503	-	-	-	21 844 503
Constructions	107 750 661	1 249 384	1 045 249	1 291 283	109 246 079
Installations techniques, mat. & out.	1 181 748	40 109	-	-	1 221 857
Autres immobilisations corporelles	3 008 807	218 627	-	22 072	3 249 506
Immobilisations corporelles en cours	1 413 226	321 468	25 507	1 313 355	395 832
Avances et acomptes	795 058	31 021	184 674	-	641 405
<b>Total</b>	<b>135 994 003</b>	<b>1 860 609</b>	<b>1 255 430</b>	<b>-</b>	<b>136 599 182</b>
<b>Amortissements</b>					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	63 857 280	5 263 944	1 045 250	-	68 075 974
Installations techniques, mat. & out.	874 804	87 653	-	-	962 457
Autres immobilisations corporelles	2 362 180	248 111	-	-	2 610 291
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>67 094 264</b>	<b>5 599 708</b>	<b>1 045 250</b>	<b>-</b>	<b>71 648 722</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Terrains	21 844 503	-	-	-	21 844 503
Constructions	43 893 381	4 014 560	1	1 291 283	41 170 105
Installations techniques, mat. & out.	306 944	47 544	-	-	259 400
Autres immobilisations corporelles	646 627	29 484	-	22 072	639 215
Immobilisations corporelles en cours	1 413 226	321 468	25 507	1 313 355	395 832
Avances et acomptes	795 058	31 021	184 674	-	641 405
<b>Total</b>	<b>68 899 739</b>	<b>3 739 099</b>	<b>210 180</b>	<b>-</b>	<b>64 950 460</b>

Les immobilisations sont constituées principalement des biens immobiliers inscrits à l'actif du bilan de la Confédération et des trois SCI, ainsi que sur l'association Bierville. Les terrains et immeubles sont valorisés à leur coût historique dans les 3 SCI (Flandre-Jaurès, Loire-Jaurès et Rebuffat).

Pour la Confédération, en application de l'article 3 du CRC 2009-10, les méthodes suivantes d'évaluation ont été retenues :

- La valorisation des biens immobiliers a été effectuée sur la base d'une expertise immobilière qui retient la moyenne de trois valeurs (rendement valeur locative / valeur vénale par capitalisation / méthode par la construction), correspondant à la valeur historique dans les comptes sociaux.
- La décomposition par composants des biens immobiliers, hors SCI, est faite en retenant 4 composants principaux : gros-œuvre, façades étanchéité menuiseries extérieures, climatisation-ventilation-chauffage, électricité, plomberie, ascenseur, courants et agencements

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel :

- à la rénovation de la façade de l'immeuble 47 avenue Simon Bolivar à hauteur de 953 053 €, dont 825 136 € de travaux réalisés au cours des exercices antérieurs.
- aux travaux liés à la fin du chantier de l'immeuble du 51 avenue Simon Bolivar pour 185 013 €,



- au coût des travaux concernant les divers travaux du centre de formation Bierville pour 113 326 €,
- à la rénovation des locaux de l'immeuble Belleville 34 727 € et à ceux de l'immeuble Bolivar pour 58 274 €,
- aux travaux en cours pour 395 831 €, notamment le changement de câblage informatique.

### 7.3 Immobilisations financières

#### Immobilisations financières

CFDT

Montants en €	31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2017
<b>Valeurs brutes</b>					
Titres de participations	662 278	-	-	-	662 278
Créances rattachées à des participations	64	-	-	-	64
Prêts	3 324 426	98 908	1 435 952	-	1 987 382
Autres immobilisations financières	247 093 519	3 791 716	572 270	-	250 312 965
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>251 080 287</b>	<b>3 890 624</b>	<b>2 008 222</b>	<b>-</b>	<b>252 962 689</b>
<b>Dépréciation</b>					
Titres de participations	420 130	152 672	-	-	572 802
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Prêts	1 089 297	-	1 069 566	-	19 731
Autres immobilisations financières	6 167 352	1 973 531	892 207	-	7 248 676
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7 676 779</b>	<b>2 126 203</b>	<b>1 961 773</b>	<b>-</b>	<b>7 841 209</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Titres de participations	242 148	152 672	-	-	89 476
Créances rattachées à des participations	64	-	-	-	64
Prêts	2 235 129	98 908	366 386	-	1 967 651
Autres immobilisations financières	240 926 167	1 818 185	319 937	-	243 064 289
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>243 403 508</b>	<b>1 764 421</b>	<b>46 449</b>	<b>-</b>	<b>245 121 480</b>

(1) Le poste "Autres immobilisations financières" comprend principalement des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation, réalisés par la Confédération.

Ces éléments sont issus des comptes sociaux de la confédération CFDT et correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves.

Pour information, leur valeur est établie au 31/12/2017 à 324 364 204 € (valeur de marché) et à 8 537 688 € (valeur de souscription de contrats Fcpr), pour une valeur brute à la clôture de 250 288 630 €, tel que précisé dans l'annexe des comptes sociaux de la confédération CFDT.

Une dépréciation est constatée fin 2017 à hauteur de 7 248 677 €, ramenant la valeur nette de ces titres à 243 039 954 €.



(2) Les titres de participation non consolidés concernent les sociétés suivantes :

Entités non consolidés	N° de Siren	VNC des titres au 31/12/2016	Augment.	Diminut.	VNC des titres au 31/12/2017	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Pourcentage de détention
VIGEO SAS	443 055 215	204 149	-	152 672	51 477	2 043 729	- 3 368 383	2,52%
Autres titres		70 489		-	70 489	NC	NC	NC
		<b>274 638</b>	<b>0</b>	<b>152 672</b>	<b>121 966</b>	<b>2 043 729</b>	<b>(3 368 383)</b>	

La SAS Vigeo et les quatre entités figurant en Autres titres (Sifa, Inter-Expansion, Cisl/Msi ) ne répondent pas aux critères définis par les textes pour être intégrées dans le périmètre de consolidation, notamment en termes de pourcentage de contrôle.

## 7.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Montants en €	31/12/2016	Mvts de périmètre	Variations	Ecarts de conversion	31/12/2017
<b>Valeurs brutes</b>					
Matières premières	70 199	-	8 960	-	79 159
En-cours	275 020	-	179 061	-	95 959
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-	-
Marchandises	295 716	-	19 101	-	314 817
<b>Total</b>	<b>640 935</b>	<b>-</b>	<b>151 000</b>	<b>-</b>	<b>489 935</b>
<b>Dépréciations</b>					
Matières premières	-	-	-	-	-
En-cours	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-	-
Marchandises	12 519	-	14 107	-	26 626
<b>Total</b>	<b>12 519</b>	<b>-</b>	<b>14 107</b>	<b>-</b>	<b>26 626</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
Matières premières	70 199	-	8 960	-	79 159
En-cours	275 020	-	179 061	-	95 959
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-	-
Marchandises	283 197	-	4 994	-	288 191
<b>Total</b>	<b>628 416</b>	<b>-</b>	<b>165 107</b>	<b>-</b>	<b>463 309</b>

Les stocks sont essentiellement détenus par le GIE CFDT-Presses et représentent du matériel syndical, des brochures et des ouvrages destinés au réseau CFDT.



## 7.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

### Échéances des créances

Montants en €	Total brut	Échéances		Dépréciation	Total net
		- 1 an	+ 1 an		
Créances clients et comptes rattachés	1 303 511	1 303 511		74 886	1 228 625
<b>Total</b>	<b>1 303 511</b>	<b>1 303 511</b>		<b>74 886</b>	<b>1 228 625</b>

### Échéances des créances (hors clients)

CFDT

Nature	Total brut	Échéances		Dépréciations	Total net 31/12/2017	Total net 31/12/2016
		- 1 an	+ 1 an			
Créances rattachées aux participations	64		64		64	64
Autres immobilisations financières	252 300 347	250 597 036	1 703 311	7 268 407	245 031 940	243 161 296
<b>Total créances immobilisées</b>	<b>252 300 411</b>	<b>250 597 036</b>	<b>1 703 375</b>	<b>7 268 407</b>	<b>245 032 004</b>	<b>243 161 360</b>
Avances et acomptes sur commandes	144 330	144 330			144 330	150 329
Impôts différés actifs						
Autres créances	12 405 339	10 184 698	2 220 641		12 405 339	13 156 289
Charges constatées d'avance	1 153 215	1 153 215			1 153 215	601 203
Charges à répartir						
<b>Total autres créances d'exploitation</b>	<b>13 702 884</b>	<b>11 482 243</b>	<b>2 220 641</b>		<b>13 702 884</b>	<b>13 907 821</b>

Les autres créances concernent essentiellement des subventions à recevoir pour 5 881 085€ et des cotisations collectées sur 2017 et à encaisser des syndicats en 2017 pour un montant de 3 598 146 €.

Les autres créances des trois SCI correspondent à des appels de fonds vis-à-vis du gestionnaire des immeubles pour un montant de 1 341 994 € lié à des remboursements sur l'exercice 2017.

## 7.6 Dépréciation de l'actif circulant

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent selon :

### Dépréciations sur actifs circulants

CFDT

Montants en €	31/12/2016	Mvts de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2017
Dépréciations autres créances d'exploitation	236 061			236 061	
<b>Total</b>	<b>236 061</b>			<b>236 061</b>	

## 7.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et disponibilités, d'un montant de 13 817 747 €, proviennent principalement de la Confédération.

## 7.8 Fonds Syndicaux de la Confédération CFDT

Au 31 décembre 2017, les fonds syndicaux, compris dans les réserves générales et affectées se décomposent comme suit :

Situation à la clôture	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres - part du groupe
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>149 513 282</b>	<b>159 934 651</b>	<b>1 800 079</b>		<b>(1 721 631)</b>	<b>309 526 381</b>
Affectation du résultat	(7 371 404)	5 982 546	(332 814)		1 721 631	(41)
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>(7 709 639)</b>	<b>(7 709 639)</b>
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Autres				1 625 010		1 625 010
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>142 141 878</b>	<b>165 917 197</b>	<b>1 467 265</b>	<b>1 625 010</b>	<b>(7 709 639)</b>	<b>303 441 711</b>
Affectation du résultat	(10 205 806)	4 546 308	(425 125)	(1 625 010)	7 709 639	6
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>(3 603 012)</b>	<b>(3 603 012)</b>
Dividendes distribués						
Variations des écarts de conversion						
Autres						
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>131 936 072</b>	<b>170 463 505</b>	<b>1 042 140</b>		<b>(3 603 012)</b>	<b>299 838 705</b>

Le poste «Réserves affectées» correspond notamment à des montants enregistrés dans les comptes sociaux de la Confédération CFDT.

En effet, la charte financière CFDT dispose que les cotisations versées par les syndicats et réparties, servent à des actions syndicales spécifiques : Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS), Fonds d'organisation, Solidarité Syndicale Mondiale (SSM).

De plus, pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et élections prud'homales), la Confédération a mis en réserve 4 050 000€ au 31 décembre 2017, majorés d'un montant de 400 000 € décidé lors de l'affectation du résultat 2017 en 2018.

## 7.9 Fonds dédiés

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies.

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Conventions diverses	884 608	306 375	141 840	108 674	273 210
<b>Total</b>	<b>884 608</b>	<b>306 375</b>	<b>141 840</b>	<b>108 674</b>	<b>273 210</b>



## 7.10 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

### Provisions pour risques & charges

CFDT

Montants en €	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2017
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 707 790,00	316 105,00	-		3 023 895,00
Provisions pour litiges sociaux		456 715,00	-		456 715,00
Provisions pour Caisse Nationale d'Action Syndicale	5 624 392,00	277 105,00	310 594,00		5 590 903,00
Autres provisions pour risques & charges	18 684,00		16 106,00		2 578,00
<b>Total</b>	<b>8 350 866,00</b>	<b>1 049 925,00</b>	<b>326 700,00</b>	<b>-</b>	<b>9 074 091,00</b>

Elles sont principalement composées de :

Engagement pris en matière de retraite :

- L'ensemble du personnel est soit rémunéré par les GIE Belleville et GIE Vilette, soit mis à disposition. A ce titre les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE, font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.
- L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « méthode des unités de crédit projetées », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) :

- Elles concernent les sommes que la Confédération est susceptible de payer au titre de la couverture juridique qu'elle assure aux adhérents de la CFDT.

Provisions pour litiges sociaux :

- Elles concernent un litige social né sur l'exercice 2017 d'un montant de 408 715 € et un litige avec un syndicat pour 48 000 €.

## 7.11 Impôts différés

L'activité des organisations syndicales étant généralement exonérée d'impôt, il n'y a pas lieu de comptabiliser d'impôts différés.

La valeur d'actif représentée par les déficits fiscaux reportables d'une entité fiscalisée, l'association Célidé, n'est pas constatée dans les comptes consolidés, leur imputation sur des excédents futurs étant incertaine sur les prochaines années.

## 7.12 Emprunts et dettes financières

### 7.12.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Echéancier des emprunts

Montants en €	31/12/2016	31/12/2017	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
Dettes participation salariés	-	-	-	-	-
Emprunts issus de location-financement	-	-	-	-	-
<b>Total emprunts auprès des établis et loc. financements</b>	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	8 375 393	7 272 470	1 290 050	5 170 996	811 424
<b>Total emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>8 375 393</b>	<b>7 272 470</b>	<b>1 290 050</b>	<b>5 170 996</b>	<b>811 424</b>
Concours bancaires courants	-	2	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	-
<b>Total concours bancaires courants et intérêts courus</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>8 375 391</b>	<b>7 272 470</b>	<b>1 290 050</b>	<b>5 170 996</b>	<b>811 424</b>

### 7.12.2 Variation des emprunts et dettes financières

Montants en €	31/12/2016	Augment.	Diminut.	31/12/2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes participation salariés	-	-	-	-
Emprunts issus de location-financement	-	-	-	-
<b>Total emprunts auprès des établis et loc. financements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes financières diverses	8 375 393	177 822	1 280 745	7 272 470
<b>Total emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>8 375 393</b>	<b>177 822</b>	<b>1 280 745</b>	<b>7 272 470</b>
Concours bancaires courants	-	2	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
<b>Total concours bancaires courants et intérêts courus</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>8 375 391</b>	<b>177 824</b>	<b>1 280 745</b>	<b>7 272 470</b>

La Confédération a souscrit sur l'exercice 2016 deux nouveaux emprunts pour un montant de 2 000 000 € et 2 920 000 € en plus de celui de 5 300 000 € qui a été souscrit en novembre 2012 auprès de la Société Générale. Ils ont été affectés au financement de l'ensemble immobilier au 51 avenue Simon Bolivar dans le 19ème. Ils ont été remboursés, à hauteur de 1 280 745 €, leur solde se monte 6 510 227 € au 31/12/2017.



## 7.13 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

Montants en €	31/12/2016	31/12/2017	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Fournisseurs	4 915 320	3 734 207	3 734 207		
Fournisseurs d'immobilisations	9 205	35 953	35 953		
Avances et acomptes reçus sur commandes	10 590	6 794	6 794		
Dettes fiscales et sociales	4 468 146	4 656 961	4 656 961		
Comptes-courants créditeurs	(1)				
Dettes diverses	26 493 256	24 653 124	13 433 072		11 220 052
Produits constatés d'avance	184 504	447 239	447 239		
<b>Total autres passifs à court terme</b>	<b>36 081 020</b>	<b>33 534 278</b>	<b>22 314 226</b>		<b>11 220 052</b>

Les dettes diverses à moins d'un an correspondent pour l'essentiel à des cotisations, encaissées par le Service Central de Perception et Ventilation des Cotisations –SCPVC– (Confédération) début 2018 et dues aux organisations CFDT pour 3 779 895 €; ces sommes s'inscrivent dans le total de la collecte des cotisations pour l'exercice 2017 qui s'élève à 85 843 592 €

La Confédération a comptabilisé en charges à payer des montants de subventions à reverser pour 4 305 838 € et les trois SCI ont inscrit des charges à répartir sur leurs locataires pour 1 240 758 €.

Les dettes diverses à plus de 5 ans correspondent à des dettes envers des Fédérations et Unions Régionales Interprofessionnelles.

En effet, les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte. La dette figurant au bilan pour 11 220 052 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves.

L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds.

## 7.14 Engagements hors bilan

*Engagements financiers :*

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 109 808 €, 409 832 €, 3 786 609,15 €, 7 598 283 €, 1 503 490 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 10 juillet 2022, 17 novembre 2023, 30 mars 2029, 1er mars 2041 et 1er avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 26 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2017, un montant de 3 353 700 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 10 052 200 €.

La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 301 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.



Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- d'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- d'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- d'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

La Confédération a conventionné avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

## 7.15 Tableau des ressources

### 7.15.1 Selon le règlement comptable des organisations syndicales n°2009-10 (CRC)

Tableau des ressources

Montants en K€	31/12/2017	31/12/2016
<b>RESSOURCES DE L'ENSEMBLE CONFEDERAL</b>		
Cotisations reçues (1)	23 227 132	23 201 467
"+" subventions contributions-contributions reçues (2)	25 196 005	26 187 359
dont reversement subventions-contributions à des organisations affiliées (2)	(11 738 780)	(14 850 193)
"+" autres produits d'exploitation perçus (3)	13 492 054	14 605 337
<b>Total des Ressources</b>	<b>61 915 191</b>	<b>63 994 163</b>
Produits financiers perçus	7 553 648	3 250 928
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>69 468 839</b>	<b>67 245 091</b>

(1) Montant des cotisations relevant des activités gérées par la confédération (23 227 132 €).

Le montant des cotisations représente la quote-part calculée pour les entités confédérales, suivant la charte financière CFDT. Elle est générée par la centralisation de la collecte totale des organisations affiliées à la CFDT, s'élevant à un montant de 85 843 592 € pour l'exercice 2017.

(2) La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « subventions-contributions » pour 25 196 005€ n'est pertinente que si l'on tient compte de 11 738 780 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 13 457 225€.

(3) Voir paragraphe 7.17 « Autres produits d'exploitation ».

Les ressources de la Confédération et des entités consolidées sont exclusivement réalisées en France.

### 7.15.2 Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT.

En conformité avec le règlement n° 2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.



### **7.15.3 Contributions publiques de financement**

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales -), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2017, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

### **7.15.4 Contributions volontaires en nature**

La Confédération Cfdt se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 26 en 2017. Ces personnels sont issus essentiellement des entreprises et fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 006 276 € pour l'exercice 2017.



## 7.16 Charges d'exploitation

Le montant de l'ensemble des charges d'exploitation, impôts & taxes et dotations aux amortissements & provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

### Détails des charges d'exploitation

<b>Détails des charges d'exploitation</b>		
<b>Autres charges d'exploitation en K€</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Reversement subventions aux organisations (autres charges) :		
- Confédération	11 602 787	14 683 240
- Isefoj	135 993	166 953
Charges de gestion GIE CFDT Presse & Confédération	712 787	1 833 603
Autres charges d'exploitation	179 303	175 355
<b>Total</b>	<b>12 630 869</b>	<b>16 859 151</b>
<b>Dotations aux amortissements &amp; provisions en K€</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Centre de formation Bierville	219 282	219 117
Amortissements des SCI	1 358 701	1 349 824
Amortissements GIE Vilette	2 178 000	2 080 953
Amortissements Confédération	3 717 296	4 545 284
Provisions Confédération	1 049 925	2 057 501
Autres dotations amortissements et provisions (Gie-Presse...)	131 012	30 432
<b>Total</b>	<b>8 654 216</b>	<b>10 283 110</b>
<b>Achats consommés en K€</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Charges communes AGI	920 053	900 781
Centre de formation Bierville	439 172	467 201
Achats pour ventes GIE CFDT Presse	971 270	1 015 528
Achats des SCI	243 073	233 321
Achats consommés du GIE Vilette	189 821	226 124
Autres achats consommés	63 096	103 265
<b>Total</b>	<b>2 826 485</b>	<b>2 946 221</b>
<b>Charges externes en K€</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Charges communes AGI	1 257 062	1 138 511
Centre de formation Bierville	989 829	901 685
Coûts des charges SCI	797 400	845 241
Intermédiaires Associations Iris et Isefoj (cf. études)	33 787	231 609
Achats et charges GIE Belleville et Vilette	6 104 810	4 674 393
Achats et charges GIE CFDT Presse	4 310 039	3 143 730
Achats, prestations reçues, frais généraux Confédération	12 954 474	12 414 799
Autres charges externes	78 711	89 367
<b>Total</b>	<b>26 526 112</b>	<b>23 439 335</b>



Frais de personnel en K€	31/12/2017	31/12/2016
Coûts salariaux GIE Belleville & Gie-Villette	18 754 524	18 246 214
Autres charges de personnel Confédération	470 039	389 049
Autres frais de personnel		
<b>Total</b>	<b>19 224 563</b>	<b>18 635 263</b>
Impôts & taxes en K€	31/12/2017	31/12/2016
Taxes sur les salaires et autres GIE Belleville	1 363 022	1 468 300
Taxes des 3 SCI	323 256	309 011
Taxes diverses Confédération	689 807	657 302
Autres taxes GIE Vilette	133 636	150 280
Autres impôts et taxes	3 947	16 645
<b>Total</b>	<b>2 513 669</b>	<b>2 601 538</b>

## 7.17 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

### Autres produits d'exploitation

Montants en €	31/12/2017	31/12/2016
Autres produits d'exploitation (loyersConfédérations et SCI- facturation AGI , GIE Cfdt Presse et Centre de formation Bierville)	12 691 331	11 385 060
Reprises amort. et prov. d'exploitation	569 782	2 907 606
Transferts de charges d'exploitation	230 942	312 670
<b>Total</b>	<b>13 492 054</b>	<b>14 605 336</b>



## 7.18 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

### Résultat financier

CFDT

Montants en €	31/12/2017	31/12/2016
<b>Produits financiers</b>		
Autres produits de participation	38 240	63 785
Revenus des créances et VMP	395 477	248 794
Gains de change	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 962 062	0
Produits nets sur cessions de VMP	5 157 651	2 938 349
Autres produits financiers	218	0
<b>Total</b>	<b>7 553 648</b>	<b>3 250 928</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux provisions	2 126 796	2 478 006
Intérêts et charges assimilées	145 559	141 480
Pertes de change	18	22
Charges nettes sur cessions de VMP	4 595	746
Autres charges financières	23	0
	0	0
<b>Total</b>	<b>2 276 991</b>	<b>2 620 254</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5 276 657</b>	<b>630 674</b>

Les dotations correspondent aux provisions sur portefeuille TIAP (Moins-Value latentes).



## 7.19 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

### Résultat exceptionnel

CFDT		
Montants en €	31/12/2017	31/12/2016
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 488	35 892
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	19 627	58 296
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	0	0
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	0	0
- Sur cession d'autres éléments d'actif financier	0	0
Autres produits exceptionnels	3 060 583	2 404 634
Reprises de provisions exceptionnelles	0	0
Transferts de charges exceptionnels	0	0
Dérive de résultat N-1	0	0
<b>Total</b>	<b>3 085 698</b>	<b>2 498 822</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 337 995	697
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0	35 129
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	0	0
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	0	0
- Sur cession de titres consolidés	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	22 088
Dotations exceptionnelles aux amort. et aux provisions	112 539	12 905
<b>Total</b>	<b>1 450 534</b>	<b>70 819</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 635 164</b>	<b>2 428 003</b>

Autres produits exceptionnels :

- Distribution FCPR pour 2 677 745 €
- Ajustement CACEIS 2016 pour 375 851 €
- Autres produits pour 6 987 €

## 7.20 Impôts

La charge d'impôts est la suivante :

Montants en €	31/12/2017	31/12/2016
Impôt exigible sur revenus du portefeuille titres	87 276	52 992
Impôts différés		
<b>Impôts</b>	<b>87 276</b>	<b>52 992</b>

## 7.21 Effectif

L'effectif employé par les entités intégrées globalement se décompose comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Cadres et équivalents	185	188
Employés	111	112
<b>Total</b>	<b>296</b>	<b>300</b>



## 8. Autres informations

### 8.1 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

### 8.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant dans le compte de résultat de l'exercice s'élève à 103 881 € pour EY et 101 812 € pour Price Waterhouse Coopers. Ces honoraires ont été facturés au titre :

- du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés, pour un montant de 96 900 € pour EY et 96 900 € pour PWC ;
- de services autres que la certification des comptes pour 6 981 € pour EY et 4 912 € pour PWC.

### 8.3 Dirigeants

Les informations requises dans le cadre du paragraphe 425 du règlement 99-2 CRC ne sont pas communiquées car cela aboutirait à donner une information individuelle.

### 8.4 Liste des organismes paritaires

La Confédération Cfdt a des liens avec des organismes paritaires dans lesquels, soit elle assure la gouvernance conjointement avec les autres organisations représentatives d'employeurs et salariés, soit elle participe à une gestion paritaire.

En référence à la doctrine comptable relative aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, les organismes visés sont listés ci-après :

<b>PROTECTION SOCIALE</b>	
CNAM AT/TS	Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
AGIRC ARCCO	Caisses Retraite Complémentaire des Cadres
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
ORST	Observatoires Régionaux de la Santé au Travail
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
<b>EMPLOI</b>	
AGEFIPH	Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
UNEDIC / POLE EMPLOI	Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
<b>LOGEMENT</b>	
ACTION LOGEMENT	Action Logement
<b>DIALOGUE SOCIAL</b>	
AGFPN	Association de Gestion du Fonds Paritaire National
ADSA	Association Paritaire Interprofessionnelle Nationale pour le développement du Dialogue Social dans l'Artisanat
<b>ETUDES</b>	
IRES	Institut de Recherches Economiques et Sociales

